



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 26 avril 2021, l'emblème et le drapeau de l'«OPEC Fund for International Development», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. l'emblème



b. le drapeau



26 avril 2021

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

